

Handicap : agissons ensemble.



# Ville HANDICAP Charte

Handicap : agissons ensemble.



«Constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.»

*Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.*

S'investir pour faciliter et améliorer la vie des personnes en situation de handicap est l'un des principaux engagements de la Municipalité et du Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Ermont. Avec la création de la Commission Communale d'Accessibilité et du Conseil Ville-handicap, en décembre 2007, ainsi que la signature de la Charte Ville-Handicap, le lundi 9 mars 2009, la Municipalité agit en faveur de cette cause.

# Sommaire

Le Conseil Ville-Handicap	p. 3
Signature de la Charte Ville-Handicap	p. 4
Les actions de la Municipalité et de ses services	p. 5
Les signataires de la Charte Ville-Handicap	p. 8
Présentation de la ville d'Ermont	p. 11

*Handicap : agissons ensemble.*



## Le Conseil Ville-Handicap

Ne pas pouvoir demander des renseignements à l'accueil d'une administration, ne pas pouvoir se déplacer dans sa commune en toute autonomie ou ne pas pouvoir participer aux activités mises en place par les services municipaux en matière d'éducation ou de culture : autant de situations différentes, mais qui constituent chacune une expression du handicap. Avoir la volonté de rétablir l'équilibre social, de promouvoir l'égalité des citoyens entraîne, pour une municipalité, la mise en œuvre de moyens pour faciliter une intégration de tous à la vie de la cité, tout handicap confondu (moteur, mental...). C'est l'objectif du Conseil Ville-Handicap créé sur l'initiative de la Municipalité d'Ermont en décembre 2007.

La première étape de ce conseil a consisté, dans le cadre de ses deux commissions de travail, à élaborer la Charte Ville-Handicap ; un diagnostic d'accessibilité des bâtiments communaux est également en cours, duquel découlera un programme d'investissement pluriannuel.

Ce Conseil Ville-Handicap regroupe services municipaux, associations représentatives des personnes handicapées et Ermontois handicapés afin de réfléchir ensemble à la question du handicap dans notre ville.

L'engagement municipal, formalisé dans la Charte Ville-Handicap signée avec les associations et institutions partenaires, sera suivi d'un programme d'actions pluriannuel.

Parallèlement au travail sur la charte, le Conseil Ville-Handicap continue de recenser les souhaits des personnes en situation de handicap, comme ce fut le cas lors du Forum des Associations et de la Vie Locale en septembre 2008.



# La signature de la charte

Depuis la création du Conseil Ville-Handicap, les deux commissions\* de travail qui le composent (*Éducation, culture, sports et Vie quotidienne*) ont travaillé de concert à l'élaboration de la Charte Ville-Handicap dont la signature par Hugues Portelli, Maire d'Ermont et Sénateur du Val d'Oise, et les associations de personnes en situation de handicap, a eu lieu le lundi 9 mars 2009. Cette charte, élaborée avec l'ensemble des partenaires, poursuit deux objectifs majeurs :



4

- promouvoir, par des mesures concrètes, l'intégration dans la ville de toutes les personnes en situation de handicap et à mobilité réduite en améliorant leur autonomie et leurs conditions de vie ;
- permettre le plein exercice de la citoyenneté pour chacun en organisant l'accessibilité aux espaces, services, prestations, équipements...

\*représentants d'associations de personnes en situation de handicap, Ermontois volontaires, membres du Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes et personnel municipal.

## Un programme d'actions concrètes

Aussi, avec la création de cette charte, un programme d'actions sera mis en œuvre. Parmi les grands axes de travail développés dans cette charte, on peut citer ceux de la mobilité et de la voirie, de l'accessibilité des lieux publics avec, par exemple, la mise en place d'un schéma directeur de mise en accessibilité des Équipements Recevant du Public (ERP). Le logement, l'emploi, la vie à domicile, la formation ou encore la promotion de l'emploi des personnes en situation de handicap, notamment au sein des services municipaux, sont également abordés.

## Favoriser la participation des personnes en situation de handicap à la vie de la ville d'Ermont

La Charte Ville-Handicap, signée le 9 mars 2009 par l'ensemble des partenaires, constitue un ensemble de principes destinés à favoriser la participation des personnes en situation de handicap à la vie de la ville d'Ermont.

Elle formalise, au-delà des obligations réglementaires, l'engagement de la Municipalité à donner à chacun de ses concitoyens, handicapé ou non, les moyens de vivre en harmonie.

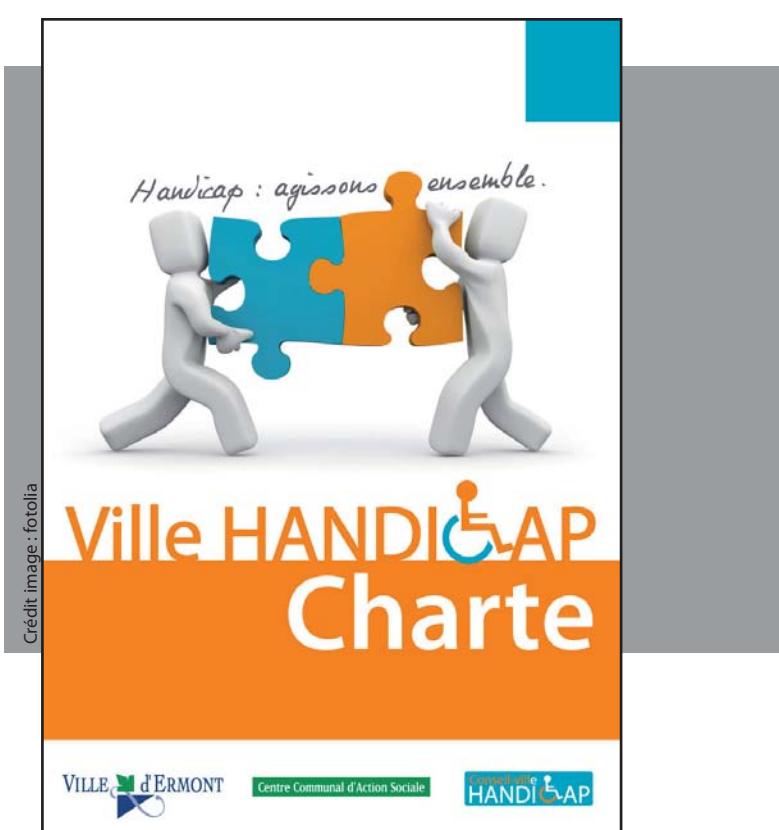
Cette démarche doit être permanente, globale et cohérente dans sa mise en œuvre. Elle vise l'ensemble des services assurés par la Municipalité, mais également ceux de ses partenaires qui interviennent sur le territoire communal.

L'accessibilité physique en constitue le socle, mais de nouveaux chantiers doivent être ouverts, comme l'accessibilité à l'information, à la culture, aux loisirs, à l'emploi...

La compréhension et l'acceptation des différences sont au cœur de cette politique. Le partage du quotidien, le même accueil de qualité pour tous, l'intégration dans toutes les activités proposées, l'autonomie

de vie, sont des objectifs qui doivent être recherchés en permanence.

Cette charte s'inscrit dans la durée : elle sera le fil conducteur de l'action municipale pour les années à venir, en concertation avec les acteurs qui ont participé à son élaboration dans le cadre du Conseil Ville-Handicap et qui vont accompagner sa mise œuvre.



# La commune s'engage...

La commune d'Ermont s'engage à établir une collaboration avec tous les partenaires en charge des personnes en situation de handicap, afin de trouver ensemble des réponses adaptées aux problèmes qu'elles rencontrent au quotidien. Pour cela, une Commission Communale d'Accessibilité, le Conseil Ville-Handicap et la Municipalité travaillent de concert pour proposer des solutions concrètes.

**Sensibiliser** la population et les acteurs locaux aux différents handicaps pour favoriser l'intégration et l'égalité citoyenne.

**Aménager l'espace public communal** afin d'assurer la libre circulation des personnes en toute sécurité.

**Améliorer et adapter la signalétique extérieure**, prévoir suffisamment de stationnements adaptés tant sur la voie publique que dans les parkings.

**Promouvoir l'accessibilité des transports en commun** par du matériel adapté et l'aménagement des arrêts et de leurs abords, via la communauté d'agglomération Val-et-Forêt. La Municipalité va programmer un schéma directeur de mise en accessibilité des Équipements Recevant du Public (ERP) et de la voirie. Elle mettra en place une signalétique claire et simplifiée pour s'orienter facilement dans la ville et incitera les commerçants à aménager l'accès à leurs magasins.

**Favoriser la concertation** avec les différents organismes concernés (mairie, préfecture, bailleurs...) pour améliorer l'accès au logement.

**Inciter les bailleurs sociaux** à augmenter et faciliter l'offre de logements adaptés.

**Favoriser le maintien dans le logement** des personnes en situation de handicap, notamment avec l'appui des organismes concourant à l'amélioration de l'habitat.

**Proposer un recensement des logements accessibles et adaptés**, afin de les réserver en priorité à des personnes en situation de handicap.

**Promouvoir l'emploi** des personnes en situation de handicap, notamment au sein des services municipaux.

**Faire connaître** les mesures d'aide à l'emploi spécifiques aux personnes en situation de handicap.

**Sensibiliser les chefs d'entreprise** au versement de la taxe d'apprentissage aux établissements spécialisés dans l'emploi et la formation des personnes handicapées.

**Favoriser et développer** l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures petite enfance et enfance de la ville d'Ermont.

**Développer la concertation** avec l'Éducation nationale pour faciliter l'accueil de l'enfant en situation de handicap dans tous les temps de sa vie scolaire et extrascolaire.

**Aménager** les établissements scolaires, les restaurants scolaires et les accueils de loisirs pour les rendre accessibles à tous.

**Former le personnel** travaillant avec les enfants et les jeunes à l'accueil des enfants en situation de handicap.

**Permettre l'accessibilité des lieux culturels, sportifs et de loisirs.**

**Favoriser l'accès** aux dispositifs de maintien à domicile.

**Participer** aux actions de maintien à domicile menées sur le territoire communal.

**Développer l'information** sur les infrastructures et aménagements spécifiques, ainsi qu'une signalétique adaptée sur les sites municipaux.

**Favoriser un meilleur accueil des personnes** en situation de handicap dans toutes les structures de la ville : administrations, commerces, services...

# Les actions de la Municipalité et de ses services

## Un site internet accessible

Depuis le 8 septembre 2008, le site internet de la ville est devenu accessible aux personnes ayant une déficience visuelle et/ou auditive et qui ont recours à des technologies adaptées pour recevoir ou diffuser de l'information.



Sur chacune des pages du site communal, trois pictogrammes permettent de changer la taille des caractères (A+ A-) ou de faire jouer les contrastes (ce qui permet d'inverser les couleurs pour une meilleure lisibilité). Il est également possible d'écouter les pages du site grâce à un système de localisation du site (touche « écouter la page »).



## Des actions culturelles

La culture, au cœur du projet de la Municipalité, doit être accessible au plus grand nombre. En prenant en compte les besoins des personnes en situation de handicap, en veillant à favoriser un meilleur accès de l'ensemble des publics à la culture et aux pratiques artistiques, la Municipalité, avec l'ensemble des services culturels, est fidèle à l'une de ses missions premières.

L'ensemble des services culturels que sont le conservatoire municipal Jacques Juteau, la médiathèque municipale André Malraux et la bibliothèque annexe Les Passerelles, l'école de théâtre et Ermont-sur-Scènes ont toujours veillé à faciliter l'accès des personnes en situation de handicap aux différents domaines artistiques.

### MESH et le conservatoire municipal Jacques Juteau

Accéder à un enseignement ou à une pratique musicale adaptée, près de chez soi et en milieu "ordinaire", c'est ce que propose l'association MESH (Musique Et Situation de Handicap) à toute personne en situation de handicap, quel que soit son handicap, quel que soit son souhait musical.

Dans le cadre du réseau départemental coordonné par cette association, le conservatoire municipal Jacques Juteau s'est orienté vers un mode de fonctionnement privilégiant l'adaptation du système pour intégrer tous les élèves dans un dispositif général souple.

Le conservatoire accueille aujourd’hui quatre personnes en situation de handicap, trois enfants et un adulte, dans les mêmes cursus que les autres élèves ou dans des cursus modifiés pour répondre à leurs besoins spécifiques.



Crédit  
Crédit - MESM

## L'école de théâtre

Depuis la saison 2008/2009, l'école de théâtre d'Ermont a mis en place des ateliers de théâtre ouverts à tous et pouvant accueillir les personnes en situation de handicap. Ces ateliers sont donnés par l'école O Clair de la Lune de la compagnie Regard en France. L'encadrement est assuré par des intervenants spécialisés le mardi soir au théâtre de l'Aventure pour les adultes et le mercredi après-midi pour les enfants à l'Arche - Espace municipal associatif. Ces cours ont pour objectif de conduire l'élève vers l'acceptation, la maîtrise, l'autonomie et l'indépendance.



## Ermont-sur-Scènes

Les théâtres Pierre Fresnay et de l'Aventure accueillent les personnes en situation de handicap sur tous les spectacles, conférences ou séances de cinéma. D'autre part, Ermont-sur-Scènes accueille depuis plusieurs années la Cie du 3<sup>ème</sup> Oeil de Bruno Netter. Cette compagnie, composée, entre autres, de personnes handicapées, est venue jouer *Le Malade imaginaire* de Molière en 2002, *Le procès de Kafka* en 2005 et *Don Quichotte* de Cervantès en avril 2008.

## Des livres en gros caractères et des livres audio sur CD

La médiathèque met également à la disposition du public déficient visuel des livres en gros caractères et des livres audio sur CD.

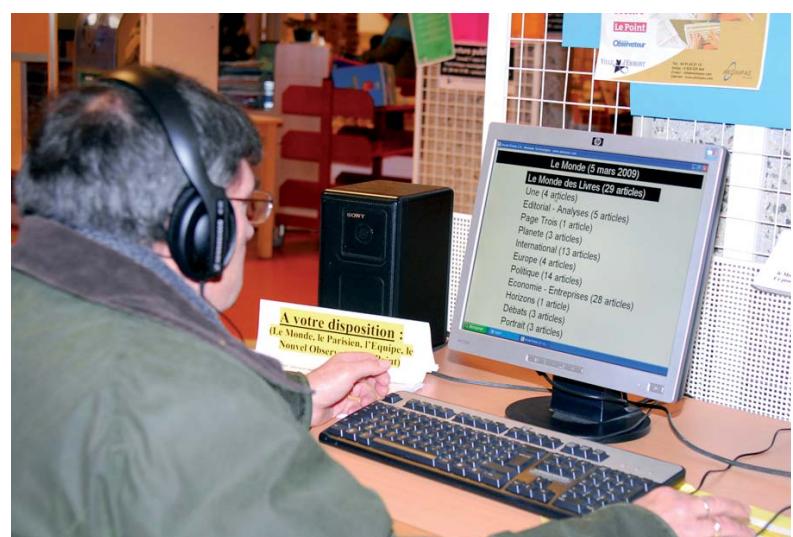
## Le portage de livre à domicile

(réservé aux personnes à mobilité réduite à partir de 60 ans) Le CCAS et la Municipalité remplissent, à l'égard des seniors, une mission de développement du lien social. L'ensemble des activités et services développés ou soutenus a pour objectif de permettre aux personnes âgées de bien vivre dans leur commune, individuellement, en groupe et avec toutes les générations. Le portage de livres à domicile a été mis en place en partenariat avec la médiathèque municipale André Malraux afin de sortir les seniors à mobilité réduite de leur isolement et de leur permettre d'avoir accès aux services de la médiathèque.

## Vocal presse

Un service de presse vocalisée est proposé aux personnes déficientes visuelles à la médiathèque municipale André Malraux.

Vocal presse est un logiciel qui permet d'écouter, le jour de la sortie de l'édition papier, le contenu des journaux à l'aide d'une synthèse vocale intégrée, accompagnée d'un affichage à l'écran en gros caractères.



Ce logiciel ne nécessite aucune compétence informatique particulière et les personnes non-voyantes ou malvoyantes peuvent écouter de manière interactive le contenu de cinq titres de presse : *Le Monde*, *Le Parisien*, *Le Nouvel Observateur*, *L'Express* et *L'Equipe*. Les non-voyants et les malvoyants ont ainsi accès à la culture et à l'information en toute indépendance et simplicité.

## Un atelier au Service municipal Jeunesse

La Direction de la Jeunesse et des Sports propose, tous les 15 jours, un atelier pour les jeunes handicapés. Au cours de cet atelier, différentes actions sont menées : sortie piscine, atelier peinture...

Espace Jeunesse

Espace Loisirs Jeunes

37 bis rue Maurice Berteaux - 95120 Ermont  
01 34 44 10 36 ou 01 34 44 27 29

## Le Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes (CMEJ)

Afin d'améliorer le quotidien de la vie des personnes en situation de handicap, l'association Les bouchons d'amour invite au ramassage et au recyclage des bouchons en plastique en faveur des personnes en situation de handicap. La collecte permet d'acheter des fauteuils roulants. Aussi, des bacs de collectes sont mis à disposition des élèves, parents, enseignants et personnel dans le hall de chaque établissement scolaire. Les bouchons sont récupérés par le CMEJ puis transmis à l'association.

Par ailleurs, début janvier 2009, la commission *Prévention/vie de quartier* du CMEJ a diffusé un questionnaire à destination des jeunes en situation de handicap pour recenser leurs difficultés.

## L'accueil de la Petite Enfance

Les crèches peuvent accueillir des enfants porteurs de handicap, sous réserve que ces handicaps puissent être pris en charge par les professionnels.

L'objectif est de conserver un accompagnement de l'enfant de qualité, compatible avec la vie en collectivité ou avec l'accueil par une assistante maternelle de la crèche familiale.

Par ailleurs, les agents des structures sont progressivement formés à l'accueil des enfants handicapés.

## L'accueil dans les écoles

Pour assurer l'accueil des enfants en situation de handicap en milieu scolaire ordinaire, un matériel spécifique est parfois nécessaire. Ce matériel est prêté par l'Éducation nationale qui propose, dans le cadre du plan Handiscol, de le mettre à disposition des communes.

Ainsi la commune d'Ermont et l'Éducation nationale ont signé une convention de prêt et de dépôt de matériels pédagogiques adaptés à l'usage collectif pour la Classe d'Intégration Scolaire (CLIS) de l'école élémentaire Alphonse Daudet.

## Les accueils de loisirs

Selon le handicap, une personne supplémentaire peut être mise à disposition pour accompagner l'enfant, ce qui est le cas dans les accueils de loisirs Louis Pergaud et Victor Hugo.



Credit image : Getty Images

Afin de préparer l'arrivée de l'enfant, des échanges sont prévus entre les parents et l'équipe éducative de l'accueil de loisirs. Un accueil en douceur est également privilégié les premiers jours (en demi-journées par exemple).

Par ailleurs, les directeurs ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) ont participé à la formation *Accueil du public handicapé* dispensé par le CNFPT, la DDJS et les CEMEA.



7

## Les marchés publics et les personnes handicapées

Dans le cadre de ses procédures d'achats de fournitures de bureau et de produits d'entretien, la Municipalité travaille régulièrement avec des ESAT (Établissements et Service d'Aide par le Travail). Un ESAT (anciennement Centre d'Aide par le Travail - CAT) est une structure de travail adapté, dans laquelle des personnes en situation de handicap exercent une activité professionnelle dans des conditions de travail aménagées, et bénéficient d'un soutien médico-social et psycho-éducatif. C'est un établissement médico-social ayant des activités à caractère professionnel. Il remplit plusieurs missions à l'égard des personnes accueillies :

- faire accéder par le travail à une vie sociale et professionnelle ;
- rendre autonome par le travail ;
- aménager la structure et les conditions de travail pour les rendre accessibles et très proches du milieu ordinaire de travail ;
- développer des activités à caractère professionnel diverses visant à améliorer les capacités professionnelles individuelles de la personne handicapée ;
- permettre l'épanouissement psychologique, intellectuel et social ;
- offrir des soutiens médico-sociaux et éducatifs (maintien des acquis...) pour favoriser l'épanouissement personnel ;
- organiser des activités de loisirs, d'ouverture sur l'extérieur, d'initiation à la vie quotidienne.

# Les signataires de la Charte Ville-Handicap

Ville Ermont – [www.ville-ermont.fr](http://www.ville-ermont.fr)

## Association Française contre les Myopathies AFM – [www.afm-telethon.fr](http://www.afm-telethon.fr)

L'AFM promeut toutes les recherches sur les maladies neuromusculaires, la mise au point des traitements et la prévention du handicap, apporter une aide matérielle, morale et technique aux malades, favoriser leur intégration sociale et les accompagner dans leur projet de vie. Crée en 1958 par des malades et parents de malades, reconnue d'utilité publique en 1976, l'AFM – Association Française contre les Myopathies – vise un objectif clair : vaincre les maladies neuromusculaires, des maladies qui tuent muscle après muscle.

Elle s'est fixée deux missions : guérir les maladies neuromusculaires et réduire le handicap qu'elles provoquent ; et quatre axes prioritaires pour les maladies neuromusculaires : le développement des thérapeutiques, les actions vers les familles, la myologie et la revendication.

## Institut Médico-Educatif - I.M.E. Le Clos fleuri d'Ermont

Association Pour les Adultes et les Jeunes Handicapés – APAJH

L'Institut Médico-Éducatif d'Ermont accueille des enfants en situation de polyhandicap, situation grave ou complexe qui touche la personne dans les multiples aspects de sa vie corporelle, de sa sensorialité, de sa vie relationnelle et dans les activités concrètes de sa vie. L'institution a pour objectif l'éducation et le soin des enfants qui s'exercent au cours de tous les actes de la vie quotidienne et lors des activités d'éveil, pédagogiques ou rééducatives.

Elle vise à l'intégration des enfants dans la société (l'école, les loisirs...) qui se traduit concrètement par une ouverture de l'établissement vers l'environnement social sous toutes ses formes et la sensibilisation au monde et à l'environnement.



Credit image : le clos fleuri

## Association des Paralysés de France – APF [www.apf.asso.fr](http://www.apf.asso.fr)

« On est tous faits pour aimer la vie ».

L'APF a pour missions : le soutien, la défense et l'insertion des personnes atteintes de déficience motrice.

Plus de 25 activités proposées à des personnes valides et à des personnes handicapées dans le Val d'Oise.

Les adhérents travaillent dans plus de 60 commissions sur le département pour défendre les droits des personnes handicapées. L'APF a été créée en 1933 par la volonté de quatre jeunes gens atteints par la poliomérite et révoltés contre l'exclusion dont ils étaient victimes. Soixante-dix ans plus tard, l'association poursuit toujours son combat pour une participation pleine et entière des personnes en situation de handicap et leur famille dans la société.

L'Association des Paralysés de France est une association nationale dirigée par un conseil d'administration élu par ses adhérents. L'association est à la fois un mouvement revendicatif et une association de gestion de services et d'établissements médico-sociaux en s'appuyant sur une charte et un projet associatif communs.

## Association pour la Recherche sur la Sclérose en Plaque – ARSEP [www.arsep.org](http://www.arsep.org)

L'ARSEP fut créée le 5 mars 1969, à l'initiative du Prof. François Lhermitte, du Dr. Jean Roux-Delimal et du Dr. Edmond Schuller, pour soutenir la Recherche, seul espoir quant au traitement réel de la sclérose en plaque. Elle a deux missions essentielles :

- collecter des fonds pour financer les projets de recherche fondamentale et clinique des laboratoires publics (INSERM, CHU...) sur la sclérose en plaque ;
- informer le grand public et la communauté scientifique et médicale sur les avancées médicales, thérapeutiques et scientifiques.

L'ARSEP ne fait appel qu'à des dons privés et ne perçoit aucune subvention.

## Association Pour les Adultes et les Jeunes Handicapés – APAJH [www.apajh.org](http://www.apajh.org)

Ses missions : accompagner et représenter les personnes en situation de handicap et gérer, sur le territoire français, un réseau de 600 établissements et services. Cette association œuvre pour l'accès au droit à l'école, à la vie sociale et professionnelle des personnes, toutes déficiences confondues, à tous les âges de la vie.

L'APAJH du Val d'Oise gère 21 structures qui ont accueilli 2 864 enfants et adultes en 2008, avec l'aide de 1 000 salariés.

La fédération APAJH agit depuis plus de 40 ans pour assurer un accès aux droits des personnes en situation de handicap. L'histoire de cette fédération est celle du combat de femmes et d'hommes déterminés à faire reconnaître la citoyenneté de tous.

## Communauté d'agglomération Val-et-Forêt [www.valetforet.org](http://www.valetforet.org)

La communauté d'agglomération réunit six communes afin d'élaborer un projet commun de développement du territoire et d'aménagement de l'espace. L'organisation des transports collectifs publics urbains (réseau Valbus) est une de ses compétences.

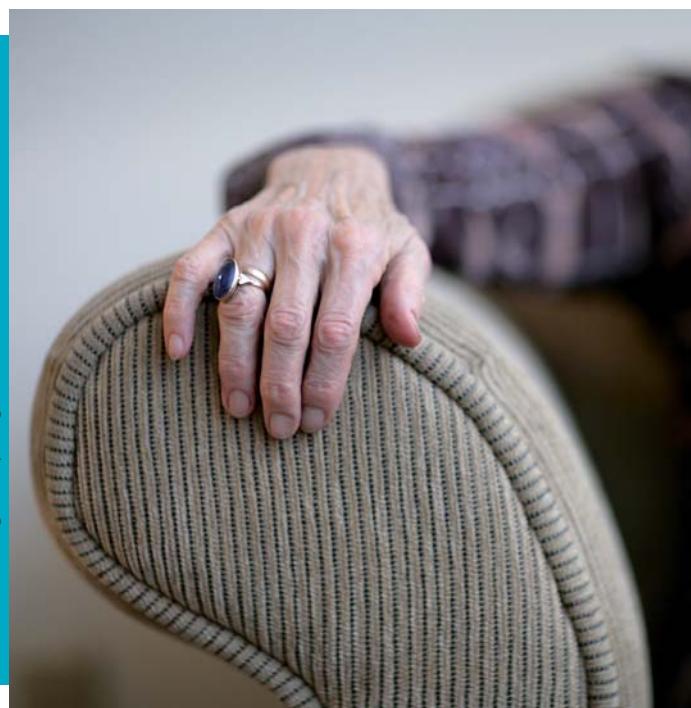
Accessibilité du réseau Valbus :

- tous les véhicules sont équipés d'une palette pour personnes à mobilité réduite et de planchers bas ;
- deux points d'arrêts ont déjà été mis aux normes, 2 autres sont en cours ;
- la mise aux normes d'une trentaine de points d'arrêts est inscrite au budget 2009.

La loi du 11 février 2005 prévoit une généralisation de l'accessibilité des bus d'ici 2015.

## Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique – CLIC [www.clic-info.personnes-agees.gouv.fr/clic](http://www.clic-info.personnes-agees.gouv.fr/clic) [clic95@wanadoo.fr](mailto:clic95@wanadoo.fr)

Le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) est une structure d'accueil et d'information de proximité pour les retraités, les personnes âgées et leur entourage, pour les professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile.



Crédit image : Getty Images

Ce lieu d'accueil de proximité, basé à Ermont, réalise des évaluations gérontologiques globales à domicile, met en œuvre les aides nécessaires, coordonne les intervenants puis accompagne la prise en charge des personnes âgées.

## Foyer de vie Le Colombier (UNAPEI) [www.lecolombier.asso.fr](http://www.lecolombier.asso.fr)

Il y a 50 ans, des parents d'enfants handicapés mentaux, confrontés à l'absence totale de possibilité de prise en charge pour leur fille ou leur fils se sont mobilisés.

Ces pionniers ont d'abord conçu une modeste halte-garderie encadrée par des bénévoles, puis, s'organisant petit à petit, ils se sont officiellement constitués en une association dénommée Le Colombier (1961). Dès l'origine, les statuts de cette association mettaient l'accent sur « la défense des intérêts généraux de toutes les familles comportant des personnes handicapées mentales pour favoriser le plein épanouissement de celles-ci », sur « l'esprit familial et de solidarité nécessaire » et sur l'ouverture de tout « établissement ou service destiné à satisfaire aux besoins des personnes handicapées mentales dans toutes les circonstances de leur vie ».

La fédération UNAPEI, qui regroupe 750 associations, est un organe de représentation et une force de propositions au service de ses adhérents. Ces associations tentent de faire évoluer le regard que la société porte sur les personnes handicapées mentales.

L'association Le Colombier œuvre pour la défense des intérêts généraux de toutes les familles comportant des personnes handicapées mentales afin de favoriser le plein épanouissement de celles-ci. Elle gère 533 places d'accueil au sein de ses établissements et favorise parallèlement la mise en œuvre de projets de vie individualisés et évolutifs.



## Groupement des parkinsoniens d'IDF [jeangbataille@hotmail.com](mailto:jeangbataille@hotmail.com)

L'association du groupement des parkinsoniens d'IDF a pour rôle d'améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de la maladie de parkinson et rompre leur isolement, assurer leur représentation et défendre leurs intérêts, diffuser de l'information aux malades et à leurs familles, développer les centres de rééducation et les maisons de retraites médicalisées, participer aux progrès de la recherche.

Cela concerne un public âgé de 30 à 90 ans.

## Lions club [www.lions-france.org](http://www.lions-france.org)

« *Liberté et compréhension sont la sauvegarde de nos nations* ».

Melvin Jones, son créateur, est né en 1879 dans l'Arizona aux États-Unis. Le rôle du Lions club est de :

- créer et développer un esprit de compréhension entre les peuples du monde ;
- promouvoir les principes de bon gouvernement et de civisme ;
- s'intéresser activement au bien-être civique, culturel, social et moral de la communauté ;
- unir les membres des clubs par des liens d'amitié, de bonne camaraderie et de compréhension ;
- créer un forum pour la pleine et libre discussion de tous les sujets d'intérêt général, sauf ceux de politique partisane et de religion sectaire ;
- encourager la compétence professionnelle et le respect des principes moraux dans les relations d'affaires, sans avoir pour but de procurer des avantages financiers aux membres des Clubs.

## Association Française des Sclérosés en Plaques – NAFSEP [www.nafsep.org](http://www.nafsep.org)

La spécificité de la NAFSEP est d'être une association de malades au service des personnes atteintes de sclérose en plaques. Avec aujourd'hui 8 500 adhérents et donateurs, elle regroupe le plus grand nombre de patients. C'est aussi la plus ancienne et l'unique association nationale spécialisée dans l'aide aux patients. C'est en 1949 que Pierre Hanelz crée la première association de personnes atteintes de sclérose en plaques. Ses missions : l'aide à la recherche, l'aide à la création d'établissements spécialisés et le soutien aux personnes malades à travers son service social spécialisé, son service juridique et ses délégations départementales. La sclérose en plaques est la deuxième cause de handicap chez l'adulte jeune après les accidents de la route (2 000 nouveaux cas de sclérose en plaque sont diagnostiqués chaque année).

## Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques – UNAFAM [www.unafam.org](http://www.unafam.org)

Les 15 000 familles adhérentes s'entraident, se forment et agissent ensemble dans l'intérêt général.

2 500 bénévoles accueillent dans des permanences locales, orientent vers les lieux de soins, participent aux instances officielles, soutiennent la promotion de la recherche et la création de structures d'accueil spécialisées.

L'Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques est reconnue d'utilité publique depuis 1968. Elle a pour objet de :

- s'entraider et se former ;
- d'agir ensemble dans l'intérêt général.

Les adhérents sont répartis dans 97 délégations départementales. 2 000 bénévoles y travaillent et y assurent ainsi :

- l'entraide et la formation par l'accueil dans les permanences locales ;
- l'information des familles ;
- l'action dans l'intérêt général par l'orientation vers les lieux de soins ou d'insertion ;
- la représentation des usagers ;
- la participation auprès des instances consultatives chargées de définir la politique de santé mentale ;
- la promotion et le soutien à la création de structures d'accompagnement ;
- la promotion de la recherche.



Credit images: Getty Images

Dans l'hexagone, les Lions club ont trouvé une application à la devise *Nous Servons* par des actions déclinées au niveau local au travers de programmes tels que :

- l'aide aux jeunes ;
- l'aide aux personnes nécessiteuses ;
- la création et l'animation des maisons d'accueil Alzheimer ;
- le soutien aux banques alimentaires, les actions menées en partenariat avec des Lions club de pays en voie de développement.

# Présentation d'Ermont

## Ermont, ville verte

Ermont offre à ses riverains une qualité de vie avantageuse. Elle présente un patrimoine pavillonnaire sur 66 % de son territoire, une zone d'habitats collectifs adaptés à une population diversifiée, de nombreux espaces verts et de détente, des voies de circulation élargies et des services urbains adaptés. Elle compte, à ce jour, plus de 28 400 habitants. A 20 km au nord-ouest de Paris et à 6 km de la forêt domaniale de Montmorency, Ermont, ville canton, se situe au cœur du Val d'Oise, au creux de la vallée de Montmorency.

## Points de repères

Superficie : 416 hectares

Population : 28 400 habitants

A 20 km de Paris

Quatre gares



## Citoyenneté : actions au quotidien

Neuf conseils de quartier

Un Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes

Un Conseil des Seniors

Un Conseil Ville-Handicap

Un fort réseau associatif (environ 320 associations)

Des fêtes et des repas de quartier

Une épicerie sociale

## Des services... dans tous les domaines

Val-et-Forêt Emploi

Maison de la Justice et du Droit de la Vallée de Montmorency

Compter, Lire et Écrire (association de lutte contre l'illettrisme)



11

## Découvertes, rire, imagination, rêves...

Deux théâtres

Une école de théâtre

Un conservatoire de musique et de danse

Une médiathèque et son annexe

Des conférences d'art classique et contemporain

Un musée

Une Maison des Jeunes et de la Culture

Une Maison des Associations

## Sport

Cinq complexes sportifs

Quatre gymnases

Trois terrains multisports

Une piscine municipale et une piscine intercommunale

Trois rollers park dont un terrain d'Aventures et un parc de loisirs

Une course de roller

La Ronde d'Ermont (course à pied)

## Des équipements adaptés à chaque âge

Équipements petite enfance : deux multi-accueils (A petits pas, Les Gibus), une crèche familiale, "Les Marmousets", une ludothèque, un Relais Assistantes Maternelles, un lieu d'accueil parents-enfants (LAEP), un centre de Protection Maternelle et Infantile et un centre de planification familiale

Sept centres de loisirs

Deux centres socio-culturels

Deux résidences Seniors et deux espaces

Seniors

Aire d'accueil des gens du voyage

Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique

## Enseignement, santé, entreprises : des établissements de renom

18 écoles maternelles et élémentaires, lycées professionnels Gustave Eiffel et Ferdinand Buisson ; lycée général Van Gogh, Centre de Formation d'Apprentis. Une référence médicale : la clinique Claude Bernard Entreprises : plus de 300 entreprises et professions libérales

Programme *Bouger plus, manger mieux*

Action de prévention et d'éducation sanitaire développée par le CCAS

## Un environnement surveillé et respecté

1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> Fleurs au concours régional Villes et villages fleuris respectivement en 2002, 2003 et 2007

Concours municipal *Jardinons au naturel !*

Marché horticole

Surveillance de la qualité de l'air (AIRPARIF)

Réseau de pistes et bandes cyclables

Collecte sélective

Sensibilisation des enfants au développement durable

Vignes

## Ermont : à la pointe sans oublier le passé

Des traditions : marché, Fête des Vendanges, musée des Arts et traditions populaires, églises

Des initiatives innovantes : communauté d'agglomération Val-et-Forêt, au cœur de l'Europe (jumelages), un site internet (outil interactif d'information et de dialogue)



*Handicap : agissons ensemble.*



## **Handicap : agissons ensemble**

### **Direction de l'Action Sociale et du Centre Communal d'Action Sociale**

Mairie bâtiment A  
100 rue Louis Savoie  
BP 40083 – 95123 Ermont Cedex  
01 30 72 38 50  
[ccas@ville-ermont.fr](mailto:ccas@ville-ermont.fr)

### **Services Techniques Municipaux**

100 rue Louis Savoie  
Mairie bâtiment B  
BP 40083 - 95123 Ermont Cedex  
01 30 72 31 90

### **Direction de la Communication, de la Documentation & des Archives**

100 rue Louis Savoie  
BP 40083  
95123 Ermont Cedex  
01 30 72 38 27 – Fax : 01 30 72 37 85  
[presse@ville-ermont.fr](mailto:presse@ville-ermont.fr)